Rubrique Repères pour agir en promotion de la santé

n°26 Mai 2013

Le parcours de santé, au centre des dispositifs

Le parcours de santé est devenu, depuis quelques années, au cœur des réflexions et des stratégies de santé publique. Il traduit, en actions, la trajectoire d'une personne en santé. Alors qu'il s'agit de définir et comprendre ce terme et son utilisation pour un meilleur bénéfice à la personne, son optimisation s'impose progressivement comme un axe structurant du système de santé.

1. Quelle définition retenir ?

Dans son sens le plus commun, un parcours peut être fait de stations, de lieux de rencontre, de découverte. Il se matérialise par un ensemble d'étapes, de portes d'entrée, de sortie, de passerelles et points intermédiaires. Sur le plan physique, il peut s'agir d'un tracé de remise en forme intégrant équipements récréatifs ou sportifs, balisé par des panneaux d'information, des bornes ou des aires de jeux, supports à la pratique d'une activité physique. Sur un site de plein air, en forêt, à la campagne ou en ville, dans un parc public, une école, un quartier, le parcours de santé revêt différentes formes et s'adresse au marcheur, au joggeur…

En santé publique, le parcours de santé s'apparente au parcours de vie, à partir de la naissance, la petite enfance, l'adolescence, la vie adulte, jusqu'aux troisième et quatrième âges.
A ces étapes de la vie, chacun d'entre nous doit bénéficier d'un parcours répondant à ses besoins fondamentaux, au plus proche de son lieu de vie.

L'accès aux droits, l'accès à l'information et la prévention, au dépistage, l'accès aux soins, sont autant de portes d'entrée à ce parcours, qui se veut être normalement cohérent, lisible et coordonné, au profit de toute personne.
Quels que soient les modes de vie, le parcours de santé croise l'ensemble des déterminants comme l'éducation, le logement, l'environnement, la nutrition, le revenu, le transport ou les liens sociaux…
Le parcours se définit alors comme la trajectoire globale des habitants, patients et usagers dans leur territoire de santé, avec une attention particulière portée à l'individu et à ses choix (1).
Si le parcours d'une personne donnée est unique, à l'échelle d'une population, il est possible de repérer et organiser des typologies de parcours et d'anticiper les ressources nécessaires pour les optimiser.

2. Intégrer la prévention au sein des parcours de santé

Le parcours de santé, plus large que le seul parcours de soin, intègre la prévention. Cela concerne notamment l'éducation à la santé qui vise à donner aux individus la capacité d'agir positivement sur leur santé et bien-être, mais également au dépistage des pathologies, qui n'a de sens que s'il est suivi d'une orientation vers le dispositif de soins adapté (2).

3. Nationales, régionales ou locales : le suivi des priorités

Les Agences Régionales de Santé, dans l'établissement de leurs priorités, affichent la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Parmi les leviers d'actions identifiés pour mettre en œuvre les schémas régionaux, figure l'organisation de la prise en charge du patient dans un parcours coordonné. Cette approche « parcours » nécessite d'identifier toutes les étapes du trajet du patient, les endroits, les temps et les manières dont la prise en charge se réalise effectivement, le coût et l'efficacité de chaque intervention. Pour construire les parcours et répondre aux besoins de proximité, les ARS engagent des dynamiques partenariales avec les acteurs institutionnels et agissent avec les acteurs de terrain (3).

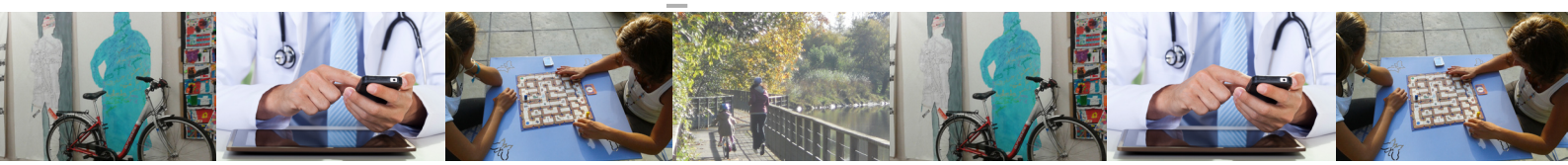

4. Décloisonner les mondes d'acteurs

L'amélioration de la santé, et notamment des personnes les plus démunies, les plus éloignées du soin, passe par le résultat des interactions entre la médecine de ville, les professionnels de santé, les établissements hospitaliers, les services sociaux… Un parcours cohérent nécessite une coordination des acteurs. Articulé autour de la prévention, du sanitaire, du médico-social et du social, ce parcours repose sur l'intervention d'acteurs du système de soin, de services médico-sociaux et sociaux, de collectivités territoriales, de services de l'Etat, d'organismes de protection sociale.
C'est le décloisonnement des équipes et de leurs pratiques qui, avec une meilleure synergie, garantira au mieux, et pour chacun des usagers, patients, des passerelles suffisamment lisibles, pratiques et probantes.

5. Le parcours de soins coordonnés

Chaque patient de plus de 16 ans est tenu de déclarer son médecin traitant pour bénéficier d'un meilleur taux de remboursement. S'il reste libre d'accéder au médecin ou à la spécialité de son choix, la personne qui suit le parcours de soins bénéficie d'un taux de remboursement supérieur. Dans ce cadre, l'Assurance Maladie a besoin de connaître sa situation vis-à-vis de ce parcours. Ce dispositif s'applique à la majeure partie des actes médicaux, sauf les consultations des médecins biologistes, les I.V.G. médicamenteuses, les campagnes nationales de dépistage organisé, les soins palliatifs et les soins d'urgence.

6. Pour l'Assurance maladie : le parcours prévention santé

Le parcours prévention santé vise à lever les obstacles administratifs et financiers à l'accès aux soins, les freins sociaux et psychologiques à la prise en compte de sa santé et celle de sa famille, à accéder à un bilan de santé.
Il s'agit d'une part, d'informer sur les droits, le parcours de soins, les campagnes de prévention en santé publique, l'offre de soins sur le territoire de vie, et d'autre part, de proposer et mettre en oeuvre les conditions d'accès des participants à un bilan de santé.
Abordant différents sujets comme l'information sur les droits, les représentations de la santé, le bon usage des médicaments, le bilan de santé ou différentes thématiques (l'hygiène de vie, l'équilibre alimentaire, l'estime de soi, les gestes de premiers secours, les conduites addictives…), les services de l'Assurance maladie mobilisent des intervenants autour des publics en situation de fragilité : centres d'examen de santé, agents des CPAM, médecins, kinésithérapeutes, infirmiers…

7. Le parcours de santé des personnes âgées

Pour certains publics, des parcours de santé spécialisés existent. C'est le cas notamment des personnes âgées en risque de perte d'autonomie. L'anticipation de la prévention pour les patients les plus fragilisés, la mise en place d'équipes de soins de proximité, le retour à domicile dans un cadre plus adapté que l'hôpital, les liens avec les aidants sont aujourd'hui des points majeurs à développer dans le cadre de ces parcours. La prise en charge coordonnée par l'ensemble des acteurs sanitaires et sociaux (ville, hôpital, secteurs social et médico-social), comme pour les autres catégories d'âge, reste une forte condition de réussite.

Le parcours de santé, au centre des dispositifs

(1) (2) : Rapport d'activité 2011. ARS Ile-de-France
(3) : Portail des ARS www.ars.sante.fr

Vous souhaitez continuer à recevoir cette rubrique ?
N'hésitez pas à nous contacter !

Luc HINCELIN
consultant en promotion de la santé
Agence LH conseil
reperes.lhconseil@laposte.net
www.lh-conseil.fr
03 20 95 98 37

Photos : LhConseil, Istock
Graphisme JH.créa

Régulièrement référencés, les éclairages de Luc Hincelin alimentent la documentation consacrée aux outils et à la méthodologie. Ils proposent des repères sur les pratiques et les modes d'intervention en éducation et promotion de la santé. Avec expertise et pédagogie, l'auteur s'appuie sur les tendances d'aujourd'hui et diffuse une rubrique qui s'adresse à tout porteur de projet.
LH conseil, agence en promotion de la santé, initie et accompagne vos diagnostics de santé, vos créations d'outils et de méthodes, réseaux de santé, auto évaluations accompagnées. Collectivité locale, institution ou association, vous trouverez auprès d'elle une aide pour vos interventions et vos formations et des conseils au bénéfice de votre action.